

217C2999
FR0000125338-FS1258

22 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAP GEMINI (Euronext Paris)
--

Par courrier reçu le 21 décembre 2017, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAP GEMINI et détenir 9 751 823 actions CAP GEMINI représentant autant de droits de vote, soit 5,79% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention (effective)	945 886	0,56
Détention (par assimilation)	8 805 937	5,23
Total Société Générale	9 751 823	5,79

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre de contrats financiers à dénouement physique portants sur les actions CAP GEMINI détenus par Société Générale.

Le déclarant a précisé détenir, au 19 décembre 2017, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 7 919 672 actions CAP GEMINI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- 1 contrat d'achat à terme à dénouement physique portant sur 4 159 122 actions CAP GEMINI, pouvant être acquises le dernier jour de bourse de chaque mois jusqu'au 18 décembre 2019 ;
- 1 contrat d'achat à terme à dénouement physique portant sur 3 582 950 actions CAP GEMINI, pouvant être acquises le dernier jour de bourse de chaque mois jusqu'au 19 décembre 2022 ;
- 11 options d'achat listées à dénouement physique portant sur 177 600 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment entre le 19 janvier 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 80,00 € et 120,00 € ; et
- une position vendeuse sur 4 *put* listés à dénouement physique portant sur 13 100 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 88,00 € et 120,00 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 168 483 742 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au 19 décembre 2017, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 886 265 actions CAP GEMINI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- 25 530 actions CAP GEMINI au titre de 10 contrats *CFD* à dénouement en espèces, sans échéance ;
- 4 *Equity Linked Swaps* à dénouement en espèces portant sur 103 782 actions CAP GEMINI, exerçable le 16 janvier 2018 à un prix unitaire par action de 98,72 € ;
- une position vendeuse sur 1 *put option OTC* à dénouement en espèces portant sur 5 123 actions CAP GEMINI, exerçable le 15 janvier 2018 à un prix unitaire par action 98 € ; et
- 2 *call option OTC* à dénouement en espèces portant sur 738 730 actions CAP GEMINI, exerçable entre le 15 janvier 2018 et le 19 décembre 2022 à des prix unitaires par action compris entre 98 € et 102,16 €.
